

Avis de constitution

SOCIETE « A'NANZIN GROUP CONSTRUCTION-BAT » en abrégé «  
AGC-BAT »

Siège ABIDJAN ABOBO N'DOTRE, Lot 0, Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 16/01/2025, et enregistrés le 20/01/2026, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « A'NANZIN GROUP

CONSTRUCTION-BAT » en abrégé « AGC-BAT »

Objet : La société a pour objet tant en COTE D'IVOIRE qu'à l'étranger :

- Gros œuvres bâtiments – plan ;
- Construction industrielle et métallique ;
- Métré ;
- Seconds œuvres bâtiments ;
- Nivellement ;
- Expertise immobilière ;
- Courtage immobilier ;
- Syndic de copropriété ;
- Aménagement foncier ;

Ainsi que toutes autres activités et opération pouvant se rattacher directement ou indirectement à ces activités.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social

ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts  
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en  
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement  
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN ABOBO N'DOTRE, Lot 0, Ilot 0

Dirigeant(s) M BOUA N'PHAISOH PARFAIT (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2026-B13-01158 du 27/01/2026 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°05897/GTCA/RC/2026 du 27/01/2026

